DEPARTEMENT des Pyrénées-Atlantiques

ARRONDISSEMENT de PAU **** **CANTON** de PAU-SUD

Commune d'ASSAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 FEVRIER 2020

Délibération n°2020/2/7

L'an deux-mille-vingt, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSAT était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : RODRIGUEZ Pierre, RHAUT Jean-Christophe, MAUHOURAT Jacques, PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre, GOURAUD Pascale, SCHOENENBERGER Bernard, RAMONGASSIE Jocelyne, DUHIEU Bernard, BOEGEAT Claudine, DEBROUX Christiane, BROISAT Bernard, BRUNEAU Nadège, GARIN Guillaume, DEGIOANNI Corinne.

Étaient absents: PEYRE Maïté (pouvoir à C. DEGIOANNI), LOPES DE OLIVEIRA Chantal, SALANON André, CONTENT Anne-Sophie.

Monsieur MAUHOURAT Jacques a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Objet : Instauration de la déclaration de clôture

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 janvier 2020,

Vu l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme qui permet d'instituer la déclaration de clôture sur tout ou partie du territoire communal,

Considérant qu'il pourrait être opportun d'instituer cette déclaration dans toutes les zones U, 1 AU et 2 AU de notre commune, délimitées par le plan local d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instaurer la déclaration de clôture sur toutes les zones U, 1 AU et 2 AU de notre commune, délimitées par le plan local d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice: 18 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés: 15

VOTES: Pour 15

Date de convocation: 14/02/2020

Affichage: 14/02/2020

Fait et délibéré à Assat, les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre RODRIGUEZ.





- Par publication ou notification le 25/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/02/2020